

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemeps dûment convoqué s'est réuni en séance **ordinaire** à la mairie le 11 avril 2023 à 18h00 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

Présents : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, BROUDICHOUX Serge, AUDOUIN Anne, BORDELAIS Gérald, HUCHET Pierrette, JOCELYN Nathalie, MARTIN Frédéric, POUDRET Annie, REYGADE Aline, TRANQUARD Jérôme

Procurations : BOUTIN Jean-François à Nathalie JOCELYN - DUMON Alain à RAICHINI Patricia

Absents : BORDAS Christian

Secrétaire de séance : Annie POUDRET a été élue secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 27 mars 2023.

DELIBERATION 09-2023 VOTE DU BUDGET UNIQUE 2023

Madame le Maire présente le budget 2023 aux membres du conseil municipal

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 807 298,00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 244 810,00 €

Le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget unique 2023.

Pour : 13 Voix.

DELIBERATION 10-2023 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND D'AIDE A LA VOIRIE ET SECURITE SUR RD 121

Le montant de l'estimation est de 19 927,00 € HT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de réaliser les travaux sur la RD n° 121 en agglomération « Route des Artigues de Lussac » afin de sécuriser l'accès commun au stade de football, city-stade et maison des associations.

Il est nécessaire de reculer l'entrée d'agglomération de 280 mètres environ vers l'ouest par rapport au carrefour, il sera aménagé une écluse double, ce secteur sera limité à 30 km/h.

Autorise Mme le Maire à demander une subvention auprès du Département au titre du FAVC pour un montant de 9 564,96 €.

DELIBERATION 11-2023 DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DU FOND D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE

L'estimation concernant les travaux de voirie sur la VC n° 206 dite « Route du Relais de Poste » est d'un montant de 24 989,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux et autorise Mme le Maire à demander une subvention auprès du Département pour un montant de 10 500 €.

DELIBERATION 12-2023 CONCERNANT AMORTISSEMENT ENFOUISSEMENT RESEAUX ORANGE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la facture concernant les travaux d'enfouissement du réseau Orange a été réglée en 2021 pour un montant de 1 118,16 €.

Proposition d'amortir cette somme sur un an.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la durée de l'amortissement sur 1 an, la somme de 1 118,16 € sera prévue au budget 2023.

DELIBERATION 13-2023 SITE BOULODROME-ORGANISATION D'UNE PROCEDURE DE SELECTION SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

La présente délibération a pour objet de délibérer sur le lancement d'une procédure de sélection en exécution des dispositions de l'article L 2122-1-1 DU Code Général de la Propriété des personnes publiques du candidat qui bénéficiera du titre foncier permettant la réalisation et l'exploitation de l'installation photovoltaïque à implanter sur le futur boudrome, parking et tribunes.

La SEM Gironde Energies a d'ores et déjà transmis une proposition.

Après discussion le Conseil Municipal décide le lancement d'une procédure de sélection sur la propriété de la Commune pour l'occupation du site situé au lieu-dit Beaulieu, parcelles AP n° 701 et 155, dans la perspective de l'installation d'une centrale photovoltaïque.

Autorise Mme le Maire à prendre toute décision à signer tout acte ou engager toute procédure utile à la pleine exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 14-2023 INSCRIPTION DES SEPULTURES AU PATRIMOINE COMMUNAL

Madame le Maire informe le conseil municipal que la procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession (terrain communal) est terminée.

Elle indique à l'assemblée qu'au départ il y avait 35 sépultures concernées par cette procédure. Au final, 9 sépultures ont été régularisées par les familles.

Madame le Maire précise qu'il serait souhaitable d'en inscrire certaines au patrimoine communal.

En effet, il convient de maintenir en lieu et place le tombeau des prêtres pour raison de l'intérêt historique et architectural de la sépulture.

Elle propose d'inscrire dans le patrimoine communal la sépulture suivante :

N° d'Ordre : 01- Carré n° 3 - Tombe n° 7

Le Conseil décide à l'unanimité que la sépulture ci-dessus sera inscrite au patrimoine communal , que l'entretien sera assuré par la commune et précise qu'il n'y aura plus aucune inhumation dans cette sépulture.

DELIBERATION 15-2023 AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER DEUX CONVENTIONS DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS, POUR L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU SUPPORT AINSI QUE LA POSE D'UN CABLE SOUTERRAIN

Madame le Maire informe que la société ENEDIS souhaite procéder à des travaux sur la parcelle AD 358 appartenant à la commune. Ces travaux visent à déplacer un support gênant pour les travaux du Pont sur la RD 21.

Le conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente et notamment, les dites conventions de servitudes.

DELIBERATION 16-2023 DEMANDE SUBVENTION FOND DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC)

Le Département a prévu d'attribuer la somme de 14 365 € concernant le FDAEC.

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux suivants afin de percevoir cette subvention :

Acquisition de matériel voirie- travaux toiture du préau de l'école- travaux de mise en sécurité et en service du puits sur la place – refonte du site web de la commune- installation d'une partie de la vidéoprotection – travaux de relevage de 35 tombes dans le cimetière.

INFORMATIONS DIVERSES

- Un arrêté municipal sera pris portant modification de la limite ouest de l'agglomération sur la Route Départementale n° 121 « Route des Artigues de Lussac ». Considérant, le secteur habité aux abords de la RD n°121, ainsi que la multiplicité des intersections de voies communales dont la visibilité en sortie est limitée. Il sera fait un aménagement afin de sécuriser ce secteur.
- Des billets peuvent être distribués par le secrétariat de mairie pour la Foire à Bordeaux qui aura lieu du 13 mai au 21 mai 2023.
- L'association Rouge de Rouge demande une subvention, le Conseil donne un avis défavorable.
- Mme le Maire distribue aux conseillers une estimation pour peindre le mur de l'école avec différents motifs. Une commission composée de Mmes RAICHINI Patricia, AUDOUIN Anne, VEYSSIERE Fabienne, HUCHET Pierrette , REYGADE Aline et M. BROUDICHOUX Serge se réunira dans les prochains jours afin d'étudier cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Madame AUDOUIN Anne informe les conseillers que la fête locale aura lieu les 24 et 25 juin 2023. Un programme sera distribué aux administrés.

Monsieur BROUDICHOUX Serge informe qu'une collecte aura lieu pour le Syndicat du Chenil les 21 et 22 avril 2023, recherche de bénévoles.

Séance levée 19 H 40

Le Maire,

Patricia RAICHINI

La secrétaire

Annie POUDRET